

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020
à Yutz
C2020-070**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

Assesseurs,

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIERSCHE, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

Absents/Excusés : M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°50 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 – f. Budget annexe EAU-REGIE

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Par délibération du 5 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de la création de deux budgets annexes pour l'exercice de la compétence Eau potable : EAU-REGIE et EAU-DSP.

Le budget annexe EAU REGIE retrace les dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence en régie.

Par ailleurs, par décision en date du 10 juin 2020, le programme de travaux du budget EAU REGIE a été arrêté à 2 677 600 € HT pour l'année 2020.

En complément, des crédits seront par ailleurs nécessaires pour financer des études et l'acquisition de matériels divers.

Le budget 2020 permet ainsi le financement de ce programme.

De plus, par délibération en date du 5 décembre 2019, le Conseil Communautaire avait décidé du transfert à l'EPCI des résultats de clôture 2019 des budgets eau des communes. Il est précisé que ce transfert de résultat sera limité à un montant de 533 043,24 € de la Ville de Thionville, permettant ainsi de financer les restes à réaliser d'investissement, dont le transfert à l'EPCI est automatique.

Le budget ainsi construit nécessite par conséquent un recours à l'emprunt à hauteur de 2 176 371 €.

Le budget annexe EAU-REGIE pour 2020 s'équilibre à hauteur de 13 831 162,22 € dont :

- 8 543 416,24 € en section de fonctionnement ;
- 5 287 745,98 € en section d'investissement.

Pour ce qui concerne la régie de Thionville-Terville-Manom :

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	1 526 423,00 €
- frais de personnel :	1 297 500,00 €
- charges financières :	600 000,00 €
- reversement à l'agence de l'Eau :	1 740 000,00 €
- charges exceptionnelles :	30 150,00 €
- charges de gestion courante :	55 150,00 €
- amortissement :	1 800 000,00 €
- dépenses imprévues :	5 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	1 173 458,24 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- ventes d'eau :	7 174 100,00 €
------------------	----------------

- produits de gestion courante :	9 100,00 €
- produits exceptionnels :	111 438,00 €
- reprise des subventions transférables :	400 000,00 €
- excédent reporté (ville de Thionville) :	533 043,24 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement (dont reports Thionville) :	3 480 295,98 €
- remboursement capital de la dette :	1 300 000,00 €
- subventions transférables :	400 000,00 €
- dépenses imprévues :	5 000,00 €
- opérations d'ordre :	9 000,00 €

Les principales recettes prévues sont :

- subventions et participations diverses :	35 466,00 €
- emprunts :	2 176 371,74 €
- amortissement :	1 800 000,00 €
- opérations d'ordre :	9 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	1 173 458,24 €

Pour ce qui concerne la régie d'Illange :

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	142 985,00 €
- charges financières :	8 500,00 €
- Reversement à l'agence de l'Eau	61 250,00 €
- charges exceptionnelles	5 000,00 €
- charges de gestion courante :	5 000,00 €
- amortissement :	25 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	68 000,00 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- Ventes d'eau :	315 525,00 €
- Produits exceptionnels :	210,00 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement :	70 450,00 €
- remboursement capital de la dette :	23 000,00 €

Les principales recettes prévues sont :

- subventions et participations diverses :	450,00 €
- amortissement :	25 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	68 000,00 €

Un montant prévisionnel d'emprunt nouveau de 2 176 371,74 € est inscrit au budget primitif 2020. Une consultation bancaire est ainsi lancée en 2020 pour un nouvel emprunt en privilégiant les produits de type A1 « Taux fixe simple / taux variable simple » (indices zone euro).

Il convient par ailleurs de rappeler que les tarifs en vigueur pour l'année 2020 ont été fixés par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget primitif EAU-REGIE 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement.
- DECIDER du transfert d'une partie de l'excédent de clôture du budget annexe Eau de la Ville de Thionville, à hauteur de 533 043,24 €.

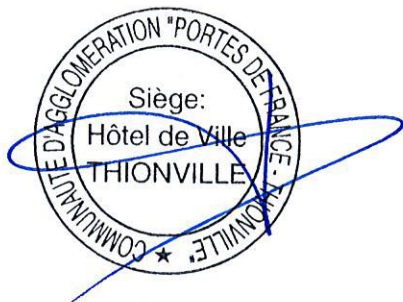
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

A 51 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget primitif EAU-REGIE 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement.
- DECIDE du transfert d'une partie de l'excédent de clôture du budget annexe Eau de la Ville de Thionville, à hauteur de 533 043,24 €.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 juillet 2020,
Le Président,



Fait et délibéré
Suivent les signatures :